






Contrôle de pièces mécaniques

FICAO-1007-24-1

-  **Sur demande**
-  **En soirée 2 x 3 périodes**
-  **6 périodes de 45 minutes**
-  **ceff, 2610 Saint-Imier**
-  **Délai d'inscription 31.12.2024**

Objectifs

- Choisir une méthode de contrôle pour une spécification dimensionnelle ou géométrique
- Mettre en œuvre la méthode choisie de façon optimum
- Déterminer la conformité de la pièce en fonction des tolérances établies

Contenu

Les bases du contrôle

- Les différentes informations du plan (cotations, tolérances, exigences particulières, ...)
- Les différents types d'équipements (étalons, calibres, instruments courants, instruments spécifiques, machines à mesurer tridimensionnelle)
- Les grandeurs d'influence, notions d'incertitude de mesure, de répétabilité et de capabilité du moyen de mesure

Les différentes méthodes de mesures : Contrôle d'une spécification par dimension

- Diamètre : définition, tolérances, contrôle par mesures, contrôle par calibres
- Longueur ou hauteur : définition, contrôle par mesure directe et par comparaiso

Contrôle de spécification par zone de tolérance (défauts géométriques)

- Forme (circularité, planéité, cylindricité, rectitude)
- Orientation (parallélisme, perpendicularité, inclinaison)

Utilisation des moyens de contrôle :

- Les calibres lisses / filetés, le pied à coulisse, les micromètres, les comparateurs, les cales étalons

Public cible

Employé des secteurs de la micromécanique et de l'horlogerie confronté à la mesure dimensionnelle

Prérequis

Etre capable de lire et interpréter un plan

Méthodes

Alternance de cours et d'exercices pratique (étude de cas)

Prix

CHF 240.-

Nombre de participants

Minimum 6, Maximum 10

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée

Renseignements

ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoie 26
CH-2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 43 44
fc.industrie@ceff.ch

Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - 3.1 Lorsque l'annulation nous parvient plus de 1 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
 - 3.2 Lorsque l'annulation nous parvient dans les 1 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
 - 3.3 Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Les conditions générales sont disponibles sous l'onglet « Fichiers » du cours